

Département
de la MOSELLE

COMMUNE de LUTZELBOURG

Arrondissement
de SARREBOURG

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus:
15

Conseillers

Séance du 10 août 2022

en fonction
13

Convocation en date du 4 août 2022.

Quorum : 7

Sous la présidence de Monsieur Grégoire Perry, Maire

Conseillers
présents : 9

Membres présents :

BLETTNER Claude	1ère adjointe	MEYER Jérôme	Conseiller municipal
MARTY Richard	2ème adjoint	BLANCHE Raymond	Conseiller municipal
STUTZMANN Chantal	Conseillère municipale	HAMM Fabienne	Conseillère municipale
BRUNNER Jocelyne	Conseillère municipale	Lisa TRILLAUD	Conseillère municipale

Membres absents excusés : Maëlle GIGAND a donné procuration à Chantal STUTZMANN,
TASSERA Magali- VILLARD Antoine- MARTIN Gérôme

Délibération N°2022-8- 1

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Aucun conseiller ne voulant être secrétaire de séance, le maire propose Madame Véronique Kremer comme secrétaire de séance, le conseil approuve cette proposition.

Délibération N°2022-8- 2

Délibération N°2022-8-2

Objet : Validation de l'A.P.D. Réhabilitation restaurant Eselbahn.

Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre avant de poursuivre la phase d'étude de projet (PRO) ;

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet définitif relatif à la réhabilitation du restaurant Eselbahn.

Considérant que le coût global de l'opération estimée en phase A.P.D est de 474 513.13. 00 € HT et que l'estimation du montant des travaux en phase APD sert de base au calcul définitif de la rémunération du maître d'œuvre conformément aux termes du marché de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme de l'avant-projet définitif relatif à la réhabilitation du restaurant Eselbahn ;
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux à la somme de 422 750.00 € HT ;
- d'approuver le forfait de rémunération à hauteur de 31 213.13 € (7.75 % - 3.75 % pour les aménagements extérieurs)
- donne pouvoir au Maire d'engager la poursuite des études de réalisation du projet (PRO) et de dépôt des demandes de déclaration préalable et d'autorisation de modification d'un E.R.P

Délibération N°2022-8-3

Objet : Demande de subvention : AMBITION MOSELLE

Réhabilitation et la mise en conformité de la "Bierstub de l'Eselbahn".

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au titre du programme « Ambition Moselle » pour la réhabilitation de la "Bierstub de l'Eselbahn".

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de réaliser cette opération et

- s'engage à couvrir dès 2022 la partie à la charge de la commune par inscription au budget.

-

Le plan de financement s'établit comme suit :

Coût total du projet : 642 390.00 € HT dont 422 750.00 € de travaux
Subventions sollicitées

- Subvention AMBITION MOSELLE : 202 593.50 €
- Subvention DETR : 44 480.36 €
- Subvention CLIMAXION : 28 770.00 €

- décide l'adhésion au contrat Ambition Moselle
- sollicite une subvention au titre du contrat Ambition Moselle
- sollicite une subvention au titre du programme Climaxion

- s'engage à maintenir l'ouvrage réalisé dans le domaine public de la collectivité pendant 10 ans minimum.
- autorise le maire à faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibération N°2019-8-4

Objet : Loyer logement école primaire.

Le Maire propose de mettre à la location le logement situé au-dessus de l'école primaire. Après délibération, le conseil à l'unanimité, approuve cette proposition. A la majorité des voix, le loyer est fixé à cinq cents euros.

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a utilisé sa délégation et a décidé de signer les contrats suivants :


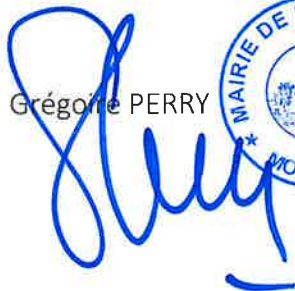
Réhabilitation du restaurant Eselbahn

- Missions CT- SPS attribuées à SOCOTEC pour des montants respectifs de 2755.00 € et 2445.00 €
- Contrôle assainissement attribué à Géoprotech pour un montant de 600.00
- Diagnostic amiante attribué à A.S.P.S pour un montant de 460 €
- Diagnostic structure attribué à S.I.B. à 1900.00 €

Fait et délibéré à LUTZELBOURG, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Grégoire PERRY



La secrétaire de séance

Véronique KREMER

